



L'actualité sur les procès contre Stephan Schmidheiny en Italie

De nouvelles accusations justifient la "peine maximum"



Nous tenons ici au courant nos lecteurs sur la marche de ce procès grâce à l'opiniâtreté et aux compétences du journaliste et enquêteur suisse, Claudio Carrer. Il a sans relâche assuré l'information des lecteurs du journal syndical AREA, publié en Suisse italienne, sur le déroulement du procès contre Stephan Schmidheiny.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce bimensuel est surveillé par Eternit, comme d'ailleurs les lettres de lecteurs que nous envoyons aux rédactions de la presse suisse si elles mentionnaient les noms d'Eternit et de son ancien PDG.

La condamnation de S.S. à une peine de prison et au dédommagement équitable de ses victimes serait un signal fort pour tous les criminels d'industrie qui, comme lui, menacent impunément l'humanité et notre planète avec leurs armes de destruction massive: pesticides, toxiques, radioactivité, déchets en tout genre, et cela, sans d'autres raisons que d'imposer leurs empires et accroître leurs profits.

Nous avons traduit librement de l'italien les principaux textes de Claudio Carrer dont les originaux, en italien, sont consultables en ligne sur:

<http://www.areaonline.ch/Stephan-Schmidheiny-merita-la-pena-massima-8cb02600>



Alors que dans le monde, les associations de défense des victimes de l'amiante et celles qui luttent pour l'interdiction de ce redoutable cancérigène sont confrontées à des fins de non-recevoir par leurs gouvernements et la justice, il est encourageant d'apprendre qu'en Italie, les victimes d'Eternit ne lâchent pas prise et exigent que le criminel S. Schmidheiny, coupable de la mort de milliers de personnes, soit condamné en justice.

L'emprisonnement de ce promoteur criminel incitera à poursuivre ses émules dans le monde pour tirer définitivement un trait sur un scandale sanitaire qui a trop duré. C'est pourquoi cette édition d'AlerteAmiante est consacrée aux derniers rebondissements des poursuites pénales contre Stephan Schmidheiny en Italie.



L'affichette de CAOVA fut fort appréciée par les proches des victimes présentes lors du procès de Turin en 2013.

① «Stephan Schmidheiny mérite la "peine maximum"»

Schmidheiny merita le "pena maxima"

C. Carrer , 21.12.2018

Stephan Schmidheiny sera condamné à 7 ans de prison pour homicide par imprudence aggravé. C'est la requête formulée par le procureur général de Turin, Gianfranco Colace, dans le cadre de l'un des quatre procès dits "Eternit bis" qui s'est tenu dans la capitale piémontaise et qui devrait aboutir d'ici quelques mois. Cela dit, de nouvelles preuves contre l'accusé, pourraient être révélées lors de la vaste enquête portant sur la mort de centaines de personnes, travailleurs et habitants, frappés par l'industrie de l'amiante-ciment en Italie de la multinationale suisse Eternit dont Schmidheiny fut responsable entre le milieu des années 70 et le milieu des années 80.

A cette procédure concernant la mort de deux personnes (un ancien travailleur et un habitant) empoisonnées par l'usine Eternit de Cavagnolo (Turin), sont venues s'ajouter trois autres victimes, une à Naples pour les décès liés à l'Eternit de Bagnoli, un à Reggio Emilia pour ceux de Rubiera et un, le plus important, à Vercelli (Alessandria) où le magnat suisse est appelé à répondre du décès de plus de 2'300 personnes décédées des suites de leurs expositions dans l'usine Eternit de Casale Monferrato .



La décentralisation des quatre procédures dans quatre localités est intervenue suite à la décision prise en novembre 2016 par le juge des audiences préliminaires de Turin puis confirmée ultérieurement par la Cour de cassation. Par cette décision l'enquête sur Eternit est menée par les

compétences territoriales en fonction du lieu de résidence des victimes. *"Tout cela a provoqué des retards, car la transmission des documents aux différents tribunaux a pris du temps, mais l'année 2019 devrait être, du moins nous l'espérons, l'année du tournant en ce qui concerne la clôture des enquêtes et la relance des confrontations"*, déclare l'avocate **Laura D'Amico**, de l'Association des familles de victimes de l'amiante (Afeva).

La première sentence est attendue à Turin, où le procès est bien engagé. Le procureur **Gianfranco Colace** (qui avait déjà travaillé aux côtés de **Raffaele Guariniello** lors du premier grand procès à la suite duquel Schmidheiny était blanchi en cassation grâce au délai de prescription) l'avait condamné à une peine de 7 ans, (la peine maximale prévue par le Code pénal), pour *"homicide coupable aggravé et culpabilité consciente"*. L'avocate **D'Amico** nous explique ce que signifie cette sanction: *"En général, l'homicide coupable est commis par quiconque tue quelqu'un par sa faute, c'est-à-dire par imprudence, négligence, inexpérience ou violation de lois ou réglementations. Dans ce cas précis, nous sommes en présence de deux circonstances aggravantes: l'une parce qu'il y a eu violation notoire de la réglementation en matière de sécurité sur le lieu de travail, et l'autre, parce que le crime a été commis avec une "faute consciente", c'est-à-dire avec la certitude de l'accusé que son comportement devait produire ce résultat sans y avoir renoncé. Il a donc pris le risque que l'événement se produirait"* .

La demande d'une peine maximale qui, expliquait Colace dans son acte d'accusation, a duré plus de trois heures, était motivée par *"la conception consciente qui privilégiait la protection de l'entreprise à la protection de la santé."* Bien que les risques d'exposition à l'amiante étaient connus, aucune mesure n'a été prise pour la sécurité des travailleurs et du public. En effet, Schmidheiny a tout fait pour dissimuler ces dangers au public " a rappelé Colace, dévoilant entre autres de nouvelles preuves qui n'avaient pas été présentées lors du premier procès.

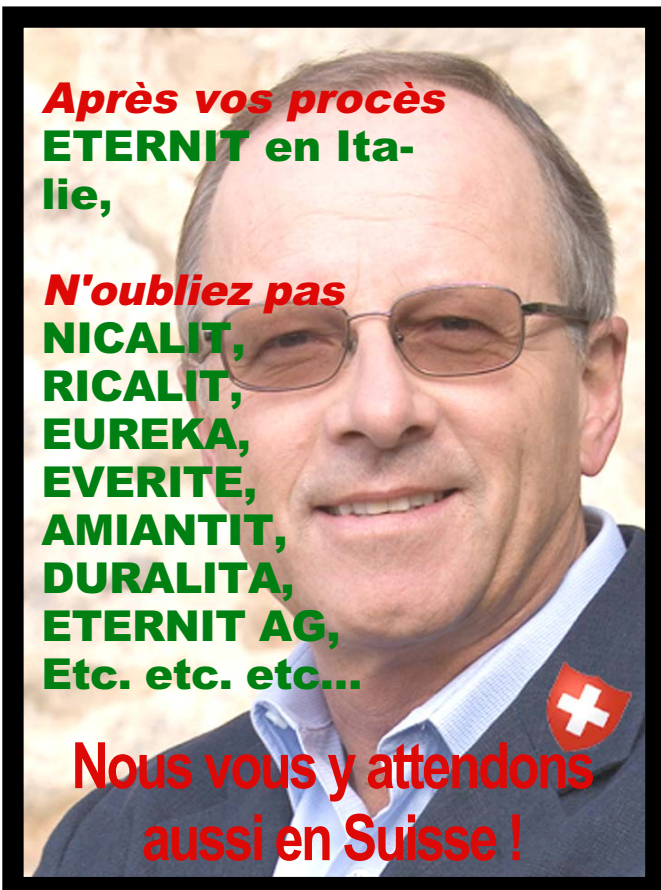
Voici comment Stephan Schmidheiny dénigrait les études scientifiques sur les risques de l'amiante

Il s'agit de trois documents scientifiques cités par Stephan Schmidheiny lors d'une conférence tenue en 1976 à Neuss en Allemagne, où il avait réuni tous les responsables du groupe Eternit pour faire le point sur les connaissances liées à la dangerosité de l'amiante et élaborer une stratégie pour cacher la vérité. *"Ces jours de conférence ont été cruciaux pour les directeurs techniques, dont certains ont été choqués. Mais, les travailleurs ne devront pas réagir de la sorte"* avait déclaré Schmidheiny. L'étude du procureur général de Turin, après avoir lu les documents découverts entre-temps, a constaté que certains éléments étaient inexprimés ou présentés de façon erronée par Schmidheiny dans le rapport. Un moyen de preuve supplémentaire

devra donc être porté à la connaissance des autres procureurs concernés.

En particulier, ceux de Vercelli, où l'audience préliminaire, au cours de laquelle l'acte d'accusation sera énoncé, devrait débiter à la fin 2019. Les 240 plaintes exclues jadis du procès Eternit de Turin sont au cœur de ce procès auquel vont s'ajouter une centaine d'autres personnes décédées entre-temps. "De nombreux cas de l'ancien procès seront malheureusement prescrits, mais pour les décès survenus entre-temps, Schmidheiny sera certainement forcé de venir se défendre", a déclaré l'avocate D'Amico qui a assuré que cette fois nous pourrions parvenir à une condamnation du milliardaire suisse. "Schmidheiny a été le protagoniste d'une désinformation générale et prolongée par la "corruption" de certains médias et l'espionnage d'associations de défense des victimes de l'amiante. "La bataille continue donc, car nous pourrions tout révéler et même davantage que le "philanthrope Schmidheiny" qui ne manifeste aucune volonté de vouloir indemniser les dommages causés, ce qui est honteux et offensant !".

En attendant la décision à Turin et du procès de Vercelli, il sera intéressant de suivre le procès de Naples, où les procureurs continuent de soutenir l'acte d'accusation d'homicide volontaire, conclut Laura D'Amico. ■



Tract distribué par CAOVA le 25 mars 2010 à Turin "Combien d'immigré-e-s italien-ne-s ont été victimes de S. Schmidheiny en Suisse ?

② En Suisse, certains osent lui rendre hommage! *E in Svizzera c'è chi lo omaggia*

C. Carrer 21.12. 2018

"Stephan Schmidheiny est l'un des précurseurs les plus clairvoyants concernant un développement durable qui assurera l'avenir des générations futures". "Son concept "d'éco-efficacité "... ouvre la voie d'une harmonisation entre les entreprises, l'économie et le développement". Tels sont les arguments pour lesquels un prix a été décerné l'année dernière à l'ancien roi de l'amiante-ciment par une fondation dénommée "liberté et responsabilité" (Freiheit & Verantwortung en allemand), qui vise à "récompenser les personnes méritantes" ayant "dans leurs vies, combiné" ces deux valeurs.

La cérémonie de remise des prix s'est tenue en novembre 2017, mais nous venons d'en connaître l'existence grâce à une publication qui nous a été transmise par un lecteur. Cette sordide cérémonie s'est déroulée dans le cadre austère d'une grande salle de l'université de Zurich, animée par la prestation d'un orchestre de chambre et la présence d'universitaires et de nombreuses personnalités politiques et de l'économie suisse, tous proches de leur "héros" qui "avec ses réalisations exceptionnelles a rendu notre monde meilleur", déclarait le président de la Fondation, citant la femme de Schmidheiny, Viktoria, qu'il a épousée en 2012.

Pour glorifier l'entrepreneur Schmidheiny, l'ancien conseiller fédéral et toujours ami de la famille, **Hans-Rudolf Merz**, a saisi l'occasion pour lancer une attaque contre la justice italienne qui le poursuivrait "injustement". Face au problème de l'amiante, "il a fait ce qu'il fallait en se basant sur ce qu'il savait", déclarait l'ancien ministre. L'ancien conseiller municipal zurichois, **Vreni Spoerry**: renchérit en déclarant "L'ironie du destin veut qu'en Italie, cette personnalité exceptionnelle, mondialement reconnue en tant que philanthrope, est persécutée depuis des années, jugée" et "diffamée".

Face à ces déclarations délirantes et de nombreuses autres, Schmidheiny est apparu comme le plus modéré, ou plutôt le moins extrémiste. Il définit "l'élimination logique de l'amiante des activités d'Eternit" comme l'un des "actes les plus importants" de sa carrière professionnelle. Mais rétrospectivement, il reconnaît, sans rentrer dans les détails, que "beaucoup de choses ont mal tourné". Mais peu importe, dit-il: "Dans l'étape actuelle de ma vie, une vie contemplative, les succès et les échecs ne sont plus aussi importants qu'avant. L'histoire de ma propre vie a fusionné les expériences individuelles en un sens, ce qui a parfois été facile, mais souvent aussi difficile et douloureux ". En tout cas, il s'absout lui-même: " Le prix que j'ai reçu démontre que j'ai assez bien interprété le rôle que je me suis assigné dans le grand" théâtre mondial, conclut-il en précisant qu'il "a la conscience tranquille pour avoir essayé de" fonctionner "selon la science et sa conscience". Une question de point de vue ! ■

③ Sans honte, ni regrets *Senza vergogna*

Editorial de C. Carrer, 20.12 2018

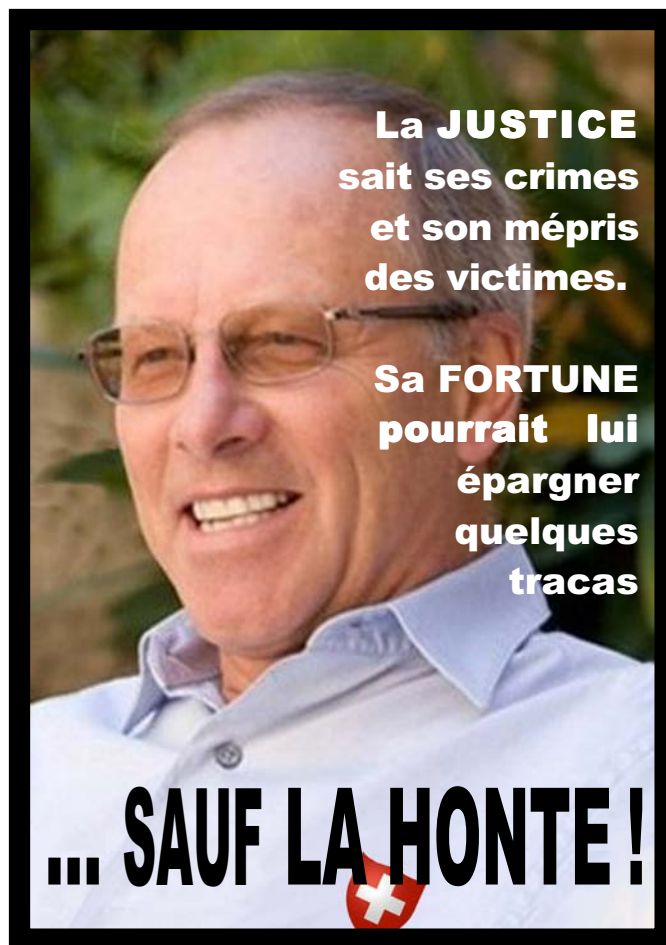
En Italie, Stephan Schmidheiny devra comparaître dans les quatre procès pour des crimes très graves commis lorsqu'il était à la tête de la multinationale suisse ciment-amiante Eternit qui a causé et cause encore la mort de milliers de personnes. Mais en Suisse, il continue de bénéficier d'une incessante opération de désinformation et de déformation de la réalité orchestrée par ses complices, avec la connivence de presque tous les médias helvétiques.

Le prix qui lui a été attribué par une fondation qui le définit comme un promoteur de "*la justice, la liberté et la responsabilité*" n'est que la dernière démonstration de la façon dont la Suisse rechigne à reconnaître les responsabilités évidentes de cet entrepreneur sans scrupules et de sa famille, qui pendant cent ans faisait des affaires avec l'amiante et qui, pour son propre profit, envoyait des travailleurs et des citoyens dans le monde entier à la mort. Il est scandaleux et révoltant tant de savoir qu'un tel personnage ait été "*décoré*" dans un lieu prestigieux tel que l'Université de Zurich et qu'il y a été applaudi par des professeurs d'université, des entrepreneurs et même d'anciens membres du gouvernement et du Parlement fédéral qui se sont permis sans pudeur de dénigrer la Justice italienne en jugeant les poursuites pénales comme des "*actes de persécution*". Nous sommes scandalisés et indignés, mais non surpris, car la Suisse officielle a toujours protégé aveuglément Stephan Schmidheiny et toute sa famille.

Comme en témoigne la précieuse enquête du procureur de Turin à l'origine des procès en cours (un premier procès conclut en faveur de Schmidheiny mais uniquement à cause de la prescription), il a pu, par exemple, se mettre d'accord avec le Conseil fédéral pour retarder l'échéance de l'interdiction de l'amiante. Et puis, il a toujours bénéficié de la justice pénale, notamment sous prétexte de prescription, qui le protège depuis toujours, grâce aux oeillères du pouvoir judiciaire et de tribunaux extrêmement complaisants, contre les poursuites judiciaires à son égard. Enfin, la Suisse est aussi le pays qui a boycotté systématiquement les autorités judiciaires étrangères en refusant de leur fournir des informations sur les travailleurs employés dans

les usines suisses de Schmidheiny.

Le seul "effort" qui lui a été demandé est de contribuer, mais sans oser l'avouer publiquement, avec quelques-uns de ses millions au mal nommé "Fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante". Une misère si l'on tient compte des dommages causés par son comportement criminel que par bonheur la justice italienne, malgré mille difficultés, continue de révéler et de juger (dans les tribunaux italiens, pas dans les salons zurichois où il se rend entouré de ses avocats et garde-corps). ■



Affichette de CAOVA placardée à Rome



Lors de l'annulation en cassation du verdict de Turin à Rome en 2014

④ Schmidheiny: l'éternel menteur *Schmidheiny, l'eterno mentitore*

C. Carrer, 11.9.2013

C'est un procès "absurde" qui lui a infligé des moments de "grand malaise", mais dont il attend le verdict "avec sérénité", convaincu d'avoir fait "de son mieux" en tant qu'"entrepreneur" à la tête d'Eternit, pour "sortir le plus rapidement possible de l'amiante".

Après plusieurs années de silence et à quelques mois de la sentence définitive du procès de Turin qui le condamnera en appel à une peine de 18 ans d'emprisonnement pour meurtre environnemental permanent de milliers de personnes et de maladies causées par l'amiante de ses usines, le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny reprend la parole et bafouille en mélangeant mensonges et falsifications historiques.

Il le fait lors d'une longue interview publiée le 20 avril 2014 dans l'édition dominicale de journal NZZ am Sonntag, Il s'agit d'une interview manifestement obséquieuse, au cours de laquelle Schmidheiny parle librement et que le journaliste acritique retranscrit mot à mot allant jusqu'à le féliciter pour l'attitude "détendue" qu'il s'efforce de se donner.

Schmidheiny parle des "succès" de son engagement "en faveur de l'environnement et du développement durable" en Amérique latine (où la situation est quelque peu différente !), des problèmes de santé qu'il a connus ces dernières années puis de "sa vie réelle". Il détaille aussi sa "vie quotidienne", composée de "méditations", d'"un peu de mouvement", de "lecture et de culture" tout en "jouant du piano" avec son épouse.

Mais les passages les plus significatifs sont lorsqu'il raconte ses "difficiles" premières années d'entrepreneur, "entièrement vouées à la recherche de moyens pour sortir de l'amiante". Une sortie réalisée "très vite" compte tenu de la "grande incertitude" qui régnait "au début des années soixante-dix": "Il est très facile d'affirmer aujourd'hui que nous connaissions les risques de l'amiante pour la santé. On n'en savait rien : il y avait des théories médicales, mais elles étaient très controversées", déclare Stephan Schmidheiny en blasphémant, puis il ajoute: "J'ai néanmoins décidé d'abandonner l'amiante bien avant que son usage soit interdit". Comme chacun le sait, la cancérogénicité de l'amiante était connue depuis des décennies et avant le début des années soixante avec une certitude scientifique absolue !

Stephan Schmidheiny a simplement décidé, pour ses propres intérêts, de nier les faits, comme le démontrent clairement les débats lors du procès de Turin ainsi que le témoignage de son frère Thomas, témoin à ce procès. Il dit

avoir eu "peu de contacts" avec son frère et une "relation pas très proche". Quant au témoin Leo Mittelholzer, dernier directeur d'Eternit en Italie, cet homme de confiance dans la famille, déclare "La nécessité d'une stratégie d'abandon de l'amiante a été un thème récurrent lors des congrès et réunions de direction du groupe Eternit, évoquant au moins trois "réunions stratégiques dirigées par Stephan Schmidheiny" sur le sujet. La plus célèbre de ces assemblées s'est tenue à Neuss (en Allemagne) du 23 au 30 juin 1976, lorsqu'il avait convoqué tous les dirigeants du groupe pour organiser une véritable stratégie de désinformation dans le but de rassurer les travailleurs et les acheteurs des produits d'amiante-ciment pour préserver ainsi le niveau de productivité et de rentabilité de l'entreprise.

Il ressort des interventions de Schmidheiny (qui ont ouvert puis clos la conférence de Neuss), "sa pleine conscience" du "lien de causalité entre les fibres d'amiante et les pathologies tumorales". Puis Schmidheiny change de ton: "le problème le plus urgent à résoudre concerne les lieux de travail dans les usines où il y a de la poussière d'amiante".

Il admet que les maladies liées à l'amiante sont désormais un "phénomène connu depuis longtemps" et affirme l'exigence d'organiser une réaction "défensive" par des efforts remarquables à mettre en œuvre contre l'amiante.

Il reconnaît que jusqu'à ce jour (nous sommes en juin 1976) ces mesures n'étaient "pas nécessaires", mais étant donné l'orientation politique du groupe, il proclame sa ferme volonté de "poursuivre la production" tout en "cohabitant avec ce problème et en reconnaissant que l'amiante-ciment peut être un matériau dangereux, s'il n'est pas manipulé de correctement". En exécutant les "travaux nécessaires sans trop de zèle", mais avec énergie pour ne pas susciter une "forme de panique" afin de "ne pas troubler" les travailleurs comme cela s'est produit chez l'un des directeurs présents lors de cette convention.

Une convention qui s'est concrétisée peu de mois après par la publication d'un document destiné à informer les dirigeants locaux et les préparer à répondre aux éventuels litiges concernant l'amiante, que pourraient ourdir des ouvriers, de journalistes, d'habitants proches des usines ou des clients d'Eternit.

Ce comportement criminel de Stephan Schmidheiny consistant à vouloir poursuivre la production alors qu'il admet en reconnaître les risques, a conduit à ce que des milliers de malades et de familles soient endeuillées (2000 en sont décédés à Casale Monferrato jusqu'à 2014), où était implantée la plus grande usine italienne). Pourtant il continuera à juger "absurde" qu'après "tant d'années" il ait été appelé à rendre des comptes devant un tribunal !

⑤ Ils savaient, mais niaient et dissimulaient

Sapevano, ma negavano e occultavano

C. Carrer publié le 24.6. 2011

Ils ont passé des accords et agi de manière coordonnée en commençant par nier les atteintes à la santé causées par l'amiante, puis en faisant croire que son usage puisse se poursuivre en toute sécurité, enfin en niant leurs responsabilités. C'est l'histoire des patrons de l'industrie mondiale de l'amiante-ciment, que le ministère public de Turin, **Sara Panelli**, a reconstruit en 2011, lors de la première partie de l'acte d'accusation dirigé contre le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny et le baron belge, Jean Louis de Cartier, accusés depuis 2009 d'omission frauduleuse de négligence des mesures de protection de la population et de désastre environnemental criminel et permanent pour la catastrophe humaine provoquée par leurs usines Eternit en Italie qu'ils contrôlaient avec d'autres acteurs de premier plan de cette entreprise criminelle.

Une entreprise criminelle à l'échelle internationale qui se consacrait depuis plus d'un demi-siècle (depuis les années 1920) à construire le cartel mondial des producteurs d'amiante-ciment et dont l'enquête *"permet de comprendre les logiques qui ont régi les quatre établissements"*. C'est-à-dire la tragédie de Casale Monferrato (province d'Alessandria), de Cavagnolo (Turin), de Rubiera (Reggio-Emilia) et de Bagnoli (Naples), des localités où la fibre meurtrière a déjà tué plus de trois mille personnes, parmi d'anciens travailleurs et des habitants. Lors d'une audience très attendue, après deux mois de suspension qui ont laissé le temps aux parties de se préparer pour la phase conclusive du débat historique, le magistrat a reconstruit de manière précise et détaillée les stratégies industrielles, les alliances et le travail de lobbying initié depuis 1929, par la constitution à Zurich sur initiative de la famille Schmidheiny du premier cartel: la Saiac Sa (Société des Associés de l'industrie de l'amiante-ciment), active jusqu'aux années 1990 et qui, pendant plusieurs années sera soutenue par d'autres organisations transnationales aux buts similaires. A l'instar de la future *"Association internationale de l'amiante"*, une sorte de Confindustria [groupement des entreprises italiennes fondée en 1910] mondiale à laquelle même l'Union soviétique sera invitée à participer. *"Ce qui est étonnant pendant la guerre froide"*, note Sara Panelli.

"Comme tous les cartels, la Saiac servait à contrôler les prix, coordonner les exportations et conclure des accords sur l'approvisionnement en matières premières.

Mais aussi comme plate-forme d'échange d'informations sur les dommages à la santé causés par l'amiante et pour coordonner la dissimulation des informations", le procureur de Turin en est convaincu. La Saiac représente le premier des trois piliers de la stratégie internationale de défense de l'amiante, érigée l'un après l'autre en 70 ans par les grandes familles d'industriels européens actifs dans le secteur et appliquée en Italie par les deux accusés, notamment par Stephan Schmidheiny dont la gestion a duré jusqu'à la fermeture des usines au milieu des années 1980.

Il agit d'une stratégie visant à *"dissimuler les preuves scientifiques sur la nocivité de l'amiante, à inciter des chercheurs et des syndicalistes à coopérer et à faire pression sur les politiques gouvernementales"*. Le magistrat cite sans relâche des lieux, des dates et des circonstances qui montrent comment les producteurs connaissaient le lien entre l'amiante et le cancer *"avant même l'obtention de preuves scientifiques"*, car ils *"ont tout fait pour les cacher"* et comment ils se sont ensuite forcés de délégitimer le travail des chercheurs, en particulier celui de l'épidémiologiste américain Irving Selikoff, qui a démontré en 1964 la relation entre l'amiante et le mésothéliome (une forme de cancer mortel qui tue en peu de mois, y compris plusieurs décennies après l'exposition). Cependant, lorsque Stephan Schmidheiny a pris le contrôle d'Eternit Italia en 1973, cette stratégie n'était plus viable. Le pilier qui la supportait s'étant effondré, il devait en construire un nouveau. *"Afin de continuer à faire des bénéfices, ils ont alors commencé à défendre la thèse de l'usage contrôlé de l'amiante"*. Les dirigeants d'Eternit ont donc décidé de modifier les procédés d'élaboration de la pâte d'amiante-ciment: de *"à sec"*, très poussiéreuse à partiellement humide. *"Une décision que Schmidheiny n'a certainement pas prise par un trait de génie. C'était une concession inévitable suite à la diffusion d'informations sur les dangers de l'amiante dans l'opinion publique"*, lance le magistrat, énumérant une série d'initiatives prises au cours de ces années pour imposer sa nouvelle méthode. Il s'agit notamment de la participation de deux personnes *"de confiance"* (le médecin en chef d'Eternit belge et le directeur général de l'usine de Balangero) à une réunion d'experts de l'Organisation Internationale du Travail à Genève (OIT), décrite dans un document de l'entreprise et qualifiée par l'accusation comme *"une opération réussie"*.

Cette nouvelle stratégie de communication, la face de l'*"usage contrôlé"* a également été soutenue par un sommet important tenu à Neuss (Allemagne), en 1976 où Schmidheiny a convoqué les 35 hauts dirigeants d'Eternit pour les informer du danger de l'amiante pour la santé *"qui ne peut nuire que si on en abuse"*, mais il leur fait savoir que

"l'alternative des zéro fibres respirables dans l'air entraînerait la fermeture d'usines et autant de chômage". Ils ont ensuite appris à présenter le problème "de manière adéquate dans les établissements". "Le propriétaire d'Eternit a longtemps parlé. Il a ouvert et clos la conférence d'information, telle qu'elle avait été programmée", explique Sara Panelli. Il avait entre les mains une copie de son discours, à partir duquel il a extrapolé la recommandation finale: "Il est toutefois très important de ne pas sombrer dans la panique. Ces journées de conférence ont été décisives pour les directeurs techniques, qui ont été choqués. Mais de telles réactions ne devront pas se produire chez les ouvriers".

En ce qui les concerne, souligne le magistrat, *"rien ne sera dévoilé",* comme le confirme un tract distribué aux travailleurs de l'usine de Casale Monferrato en 1978, qui présente un bilan rassurant des concentrations d'amiante mesurées lors d'une expertise environnementale et les travailleurs ont été avertis que *"la fumée de cigarette provoque le cancer"*. Le magistrat fait également état de l'ordre donné aux dirigeants d'Eternit dans le monde: *"Une protection maximale de la santé avec le minimum de dépenses"*. Sara Panelli lance ensuite le coup de grâce en exhibant un document confidentiel de 2002, séquestré par le Procureur, qui révèle le troisième pilier sur lequel reposait la stratégie du propriétaire d'Eternit dès 1984: il s'agit d'une communication professionnelle destinée à dissimuler la responsabilité de la direction de l'entreprise, Stephan Schmidheiny, face aux possibles conséquences juridiques de dommages environnementaux. *"Avec anticipation",* souligne le magistrat, ils ont annoncé que l'affaire pourrait coûter cher: *"des montants astronomiques de plusieurs milliards de lires pour la seule région de Casale Monferrato",* lit-on dans le document saisi. Les objectifs suivants en découlent: *"Limiter strictement la question au niveau local, avec la plus grande discrétion et en se concentrant sur les seules usines italiennes d'Eternit, en évitant toute référence au groupe suisse et principalement à ses actionnaires. Troisièmement: minimiser tant les dommages économiques que ses conséquences sur l'image de l'entreprise"*.

La direction faïtière de la multinationale suisse a confié la tâche de gérer son embarras à la société de relations publiques milanaise Bellodi, qui a alors mis en place une sorte d'agence de renseignement pour surveiller la presse locale italienne (mais aussi la presse suisse, en particulier les journaux d'Unia [dont Area] qui ont écrit sur l'affaire en 2010), d'espionner l'association des victimes de Casale Monferrato et plus tard, celles des magistrats de Turin. L'action d'espionnage sera poursuivie jusqu'en 2005, lors-

que le procureur de Turin, Raffaele Guariniello, a ordonné une intervention des forces de l'ordre dans les bureaux Bellodi, où de nombreux documents révélateurs ont été saisis. Une saisie qui a également signé *"l'échec de la stratégie visant à dissimuler les responsabilités de la direction",* conclut Sara Panelli.

Guariniello: Un désastre voulu par les propriétaires

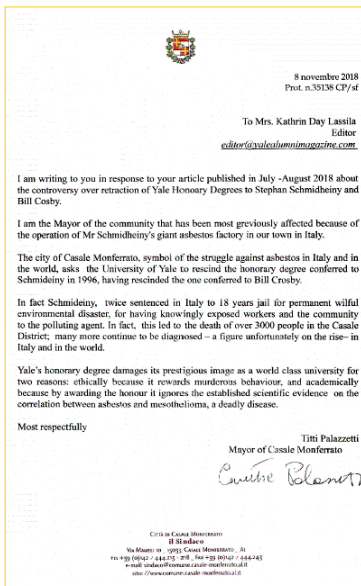
"De nombreux hommes et femmes sont morts et des centaines de familles ont dénoncé des craintes et des blessures non cicatrisées. Le désastre produit par Eternit dans ses usines et parmi la population par la volonté consciente de ses propriétaires continue de se produire sous nos yeux". Par ces mots, le procureur adjoint de Turin, Raffaele Guariniello, a ouvert sa réquisition dans le maxi-procès (plus de six mille parties civiles admises) en cours depuis 2009, mais précisant immédiatement qu'après les deux accusations de désastre écologique et omission volontaire de précautions sur le lieu de travail *"la fraude n'avait pas été découverte en raison de la gravité des conséquences, de l'émotion suscitée, et pour apporter des réponses aux attentes des plaignants"*. *"Nos décisions découlent d'une analyse approfondie fondée sur les enquêtes et que les résultats des débats ont confirmé"*. *"Nous ne sommes pas en présence d'événements sporadiques, mais de carences structurelles imputables à une politique décidée au niveau mondial et à des choix commerciaux fondamentaux, qui excluaient toute possibilité d'intervention des dirigeants italiens d'Eternit"*. C'est pourquoi ont été assignés à la barre, les deux anciens propriétaires, Schmidheiny et de Cartier, *"soit les responsables de la sécurité sur les lieux de travail et de la protection de l'environnement"*. ■



Un militant de CAOVA témoigne en 2010 au procès de Turin des agissements de Stephan Schmidheiny en Suisse.

La maire de Casale réclame la disgrâce de S. Schmidheiny

Je vous écris suite à votre article paru en juillet-août 2018 à propos de la controverse sur la révocation des diplômes honorifiques accordés par l'université de Yale à Stephan Schmidheiny et Bill Cosby*.



Je suis le maire de la commune de Casale Monferrato qui a été gravement contaminée suite à l'exploitation à l'amiante de la fabrique Eternit de M. Stephan Schmidheiny. Cette ville martyre est devenue depuis le symbole de la lutte contre l'amiante en Italie et dans le monde.

Je demande instamment à l'Université de Yale d'annuler le titre honorifique décerné à M. Schmidheiny en 1996, après avoir annulé celui conféré à Bill Cosby*.

Stephan Schmidheiny a été condamné à deux reprises en Italie à 18 ans de prison pour perpétration volontaire d'un désastre environnemental et pour avoir sciemment exposé les travailleurs et la population à l'amiante cancérigène. Ce crime a entraîné la mort de plus de 3000 personnes dans le District de Casale où nombre d'autres victimes continuent de tomber malades et décéder - un chiffre malheureusement à la hausse en Italie et dans le monde.

Le diplôme honorifique de Yale porte atteinte à l'image prestigieuse d'une Université de renommée mondiale pour deux raisons: éthiquement, parce qu'elle récompense les comportements meurtriers, et académiquement, en attribuant un titre honorifique, en ignorant les preuves scientifiques établies sur la corrélation entre l'amiante et le mésothéliome, une maladie mortelle.

Très respectueusement

Titti Palazzetti, Maire de Casale Monferrato

*Bill Cosby a finalement été reconnu coupable d'agression sexuelle le 26 avril 2018 par un jury populaire de Pennsylvanie, au terme de près de trois semaines de procès. Suite à ce verdict, l'université de Yale lui a retiré le doctorat honorifique qu'elle lui avait remis en 2003. Le 25 septembre 2018, un juge a alors ordonné une peine de 3 à 10 ans de prison à son encontre pour avoir drogué et agressé sexuellement Madame Andrea Constand en 2004.



Stephan Schmidheiny dans son paradis doré, sûr de lui et fier de l'être.

Pour contacter la rédaction du bulletin **AlerteAmiante**.

Par mail: francois.iselin@mail-box.ch ou info@caova.ch

Vos critiques, commentaires ou contributions sont bienvenues.

CAOVA Avenue Vinet, 39, 1004 Lausanne
CCP 10 - 25551 - 5, mention "CAOVA"

Infos: www.caova.ch Mail: info@caova.ch
Permanence téléphonique: 00 41 21 784 48 35

